



# COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.) DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON

Tonnerre, le 10 septembre 2008

## REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 9 SEPTEMBRE 2008 – Montbard RELEVÉ DE CONCLUSIONS

### Etaient présents :

<b>1<sup>er</sup> collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux</b>	
Michel DELPRAT	Président du S.I.R.T.A.V.A. et de la C.L.E.
Serge GAILLOT	Maire de Jaulges
<b>2<sup>ème</sup> collège : Etat et ses établissements publics</b>	
Luc GUENOT	Yonne Nature Environnement
Jean-François LALLEMANT <i>accompagné de Corinne DELAGE</i>	Chambre d'agriculture de Côte d'Or
<b>3<sup>ème</sup> collège : Etat et ses établissements publics</b>	
Laurent BOULLANGER	D.D.A.F. / MISE de l'Aube
Didier MALTETE	D.D.A.F. / Pôle Politique de l'Eau de l'Yonne
Annabelle MARECHAL	D.D.A.F. / MISE de Côte d'Or
Pierre TOUZAC	Agence de l'Eau Seine Normandie

### Etaient excusés :

<b>1<sup>er</sup> collège : Collectivités territoriales et établissements publics locaux</b>	
Eric COQUILLE	Maire de Perrigny-sur-Armançon
Gilles de MONTALEMBERT	Président du Syndicat des Eaux de Semur-en-Auxois
<b>3<sup>ème</sup> collège : Etat et ses établissements publics</b>	
Jean-François GRAVIER	D.I.R.E.N. Bourgogne

### Assistaient également :

Julie ANIEL	Animatrice du S.A.G.E. – S.I.R.T.A.V.A.
Claire RELIANT-RASOTTO	Animatrice du P.A.P.I. – Directrice du S.I.R.T.A.V.A.

## **1) Relecture juridique du S.A.G.E. : information sur la consultation et sur les suites à donner**

*✶ L'analyse de l'offre du cabinet Savin Martinet et Associés a été distribuée en début de séance et est jointe au présent relevé de conclusions en annexe 1.*

La Commission Locale de l'Eau a délibéré le 1<sup>er</sup> juillet dernier en faveur d'une relecture juridique du S.A.G.E.

L'objectif de cette prestation est de garantir la validité juridique des documents du S.A.G.E. et notamment de s'assurer de la légalité du règlement du S.A.G.E. afin d'encadrer strictement son interprétation.

Le cahier des charges de cette étude a été finalisé au mois de juillet et a été envoyé pour consultation à 7 prestataires (cabinets d'avocats et d'audit juridique).

La consultation a pris fin le 5 septembre. **Une seule offre** nous est parvenue de la part du cabinet Savin Martinet et Associés (Paris).

Ce candidat a évalué son offre à plus de **46 000 € TTC**, celle-ci étant 4 fois plus élevée que notre estimation (12 000 € TTC). Quant à la qualité technique de cette candidature, elle a été évaluée à 4,66/10 en raison de la faiblesse de leurs connaissances pratiques et du manque d'expériences directes en matière de S.A.G.E. Par ailleurs, leur descriptif technique est très sommaire : l'analyse du sujet est quasi-inexistante et la méthodologie proposée plus que succincte.

Le Bureau adopte donc la proposition de procéder rapidement à une **nouvelle consultation** selon les modalités suivantes :

- La consultation fera l'objet d'un avis au BOAMP (*NB : notre marché étant à procédure adaptée, l'avis sera publié sur le site de la Direction des Journaux Officiels pour un prix forfaitaire de 55 €*). La proposition de publier un avis dans deux revues spécialisées est rejetée considérant son montant (environ 500 € par revue).
- La durée de la consultation est maintenue à un mois.
- Le cahier des charges n'est pas modifié.

Le coût estimatif de cette étude sera également réétudié par le S.I.R.T.A.V.A.

Le calendrier suivant a été proposé au Bureau :

- ♦ *Début de la nouvelle consultation* : le 22 septembre, au plus tard le 29 septembre.
- ♦ *Fin de la consultation et date de remise des offres* : le 3 novembre (durée de la consultation : 5 à 6 semaines).
- ♦ *Démarrage de l'étude* : le 17 novembre.
- ♦ *Fin de l'étude et remise du rapport final* : Fin février 2009 (durée de l'étude : environ 15 semaines).

Le Bureau souhaite que ce calendrier soit raccourci dans la mesure du possible de manière à ne pas retarder l'adoption du S.A.G.E. par la C.L.E.

## **2) Rédaction des documents constitutifs du S.A.G.E. : état d'avancement**

### **a) Panorama général de l'avancement des documents constitutifs du S.A.G.E.**

*✉ Les membres du Bureau ont reçu par courrier le tableau de synthèse de l'avancement du S.A.G.E., le guide de lecture du S.A.G.E., le PAGD, le Règlement et les annexes.*

#### Remarques relatives à l'évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin de l'Armançon :

Le Bureau valide la nécessité de collecter et de synthétiser les différentes données produites sur la question (par exemple l'étude réalisée dans le cadre du S.D.A.G.E. Seine Normandie ; les données dont pourraient disposer les fédérations départementales d'électricité et EDF ; l'étude D.I.R.E.N. / D.R.I.R.E. Bourgogne...).

#### Remarques relatives à l'opportunité ou non de synthétiser le diagnostic du S.A.G.E. de l'Armançon :

Le diagnostic du bassin versant est actuellement regroupé dans un rapport de 50 pages et un atlas de 32 cartes.

Le Bureau recommande de réaliser une synthèse sous la forme d'un document de 5 à 10 pages illustré de quelques cartes.

### **b) Bilan de la consultation de la C.L.E.**

Le cahier rassemblant les fiches descriptives des préconisations du S.A.G.E. a été envoyé le 1<sup>er</sup> août pour avis à l'ensemble des membres de la C.L.E. et des personnes « ressources ».

Cette consultation d'un mois a permis de recueillir les remarques de l'animateur du contrat global Auxois Morvan et de la chambre d'agriculture de Côte d'Or.

*✉ Le tableau de synthèse des avis émis pendant la consultation du mois d'août a été distribué en début de séance et est joint au présent relevé de conclusions en annexe 2.*

*NB : L'Agence de l'Eau Seine Normandie a transmis ses remarques à la suite de la réunion du Bureau.*

### **c) Etat d'avancement de la rédaction des préconisations du S.A.G.E.**

Le S.A.G.E. compte 59 préconisations, 13 d'entre elles ont été identifiées comme prioritaires (niveaux 1 et 2).

Parmi les 46 préconisations de niveau 3 (non prioritaires), il est urgent d'établir pour 25 d'entre elles une fiche descriptive (notamment celles qui correspondent à une règle du S.A.G.E.).

Ces fiches sont en cours de rédaction.

Deux réunions ont été programmées sur le sujet au mois d'octobre :

- **Le lundi 20 octobre à Auxerre (journée)** : réunion du comité technique restreint (rassemblant les partenaires techniques) afin d'examiner les préconisations qui auront fait l'objet d'une fiche descriptive.
- **Le vendredi 10 octobre à Auxerre (matin)** : réunion spécifique sur la question des captages stratégiques du S.A.G.E. à laquelle sont conviées les D.D.A.F., les D.D.A.S.S., les chambres d'agriculture et l'agence de l'eau Seine Normandie (ainsi que l'animateur du contrat global Auxois Morvan pour le secteur de la Côte d'Or). L'opportunité de cette réunion devra être étudiée avec les éventuels participants.

Le Bureau pourra se réunir au mois de novembre afin de préparer la réunion de la C.L.E. prévue en décembre.

### **3) Finalisation de la mission relative à la structure porteuse chargée du suivi du S.A.G.E. et préparation de l'avis de la C.L.E.**

La Commission Locale de l'Eau a confié en 2001 la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du S.A.G.E. au S.I.R.T.A.V.A.

Il s'agit aujourd'hui pour la Commission Locale de l'Eau de réfléchir à **la future structure porteuse du S.A.G.E. dans sa phase de mise en œuvre.**

Melle Evelyne BONNAL a donc été embauchée le 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour une durée d'un an afin :

- d'examiner la structure (ou les structures) les plus à même d'assurer le portage du S.A.G.E. en phase de mise en œuvre,
- de déterminer les compétences de la structure et son périmètre d'intervention,
- d'identifier les moyens humains et financiers nécessaires.

Melle BONNAL a réalisé un point d'étape de sa mission lors de la réunion de la C.L.E. du 1<sup>er</sup> juillet dernier. Elle a notamment présenté l'ensemble des scénarii étudiés notamment au fil de ses rencontres avec les partenaires du S.A.G.E. et les acteurs du bassin de l'Armançon.

Conformément au courrier envoyé à la C.L.E. le 1<sup>er</sup> août dernier (auquel était joint le rapport d'étape de Melle BONNAL), il sera proposé aux membres de la Commission qui se réuniront le 29 septembre prochain de rendre un **avis** sur la structure la plus adaptée au futur portage du S.A.G.E.

*🔗 La présentation des premières conclusions de cette mission est jointe au présent relevé de conclusions en annexe 3.*

Le Bureau prend acte de l'avis de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui, tout en considérant la mise en place d'une structure à l'échelle du bassin versant comme scénario idéal, propose le scénario transitoire suivant :

- En Côte d'Or, rechercher l'adhésion au S.I.R.T.A.V.A. des communes isolées ;
- Dans l'Yonne et dans l'Aube, mettre en place des conventions de partenariat entre le S.I.R.T.A.V.A. et les Pays ou les syndicats de rivières.

#### **4) Préparation de la réunion de la C.L.E. du 29 septembre 2008**

La proposition d'ordre du jour suivante est adoptée :

##### **Administration générale :**

##### **① Règlement intérieur de la C.L.E. : changement d'appellation et modification des règles de fonctionnement**

Le quorum n'ayant pas été obtenu à la dernière réunion, la proposition de modification du règlement intérieur n'avait pas pu être présentée.

Il sera donc proposer à la prochaine C.L.E. d'adopter les modifications suivantes :

- L'appellation du règlement intérieur qui devient « règles de fonctionnement de la C.L.E. » ; et ce afin d'éviter la confusion avec le Règlement du S.A.G.E.
- La suppression du système de suppléance.

##### **Elaboration du S.A.G.E. :**

##### **② Rappel du contenu du document S.A.G.E. (plan d'aménagement et de gestion durable, règlement, rapport environnemental)**

Ce rappel devra être bref.

##### **③ Etat d'avancement de la rédaction des documents constitutifs du S.A.G.E.**

Il s'agira de présenter le bilan des avis recueillis pendant la consultation effectuée au mois d'août afin de valider ou non leur prise en compte et de modifier le cas échéant les préconisations.

Sur décision du Bureau, les projets de documents constitutifs du S.A.G.E. (PAGD, Règlement, guide de lecture, annexes) ne seront pas présentés à la prochaine C.L.E.

##### **④ Relecture juridique du S.A.G.E. : état d'avancement de l'étude**

Les suites à donner à la première consultation infructueuse des prestataires seront présentées.

##### **⑤ Présentation du calendrier de finalisation du S.A.G.E.**

##### **Préparation de la mise en œuvre du S.A.G.E. :**

##### **⑥ Mission sur la structure porteuse chargée du suivi du S.A.G.E. : présentation des conclusions pour avis de la C.L.E.**

Compte tenu que la C.L.E. a été informée de cette mission le 1<sup>er</sup> juillet dernier, le Bureau propose de ne reprendre que brièvement l'introduction de la présentation et de s'attarder sur les principales conclusions.

## **5) Questions diverses**

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 17H00.

Le Président,

Michel DELPRAT